Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260709-DEL08JUIL2026-DE

**SÉANCE du 9 juillet 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, à 18 heures 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07/07/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

**Présents** : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - - BLAIN Sylviane – MATHURIN Ophélie- MEHAT Marie-Joëlle

**Absents excusés :** COLOMBET Frédéric (pouvoir à BREGER Guénaël) – LE POTIER Laurent (pouvoir à VOISIN Yoann)

**Absents non excusés :** GICQUEL Yohan – MERCY Rémy

**Secrétaire de séance** : MATHURIN Ophélie

**Vote POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**Délibération n° 33-2026**

**OBJET : Honoraires bureau d'études travaux aménagement La Croisette / Le Bourgeix.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le bureau d'études Legavre avait été retenu pour le marché d'appel d'offres du projet d'aménagement du carrefour La Croisette / Le Bourgeix.

Suite à la reprise du projet, la phase 2 « Mission ingénierie PRO à AOR » est à approuver d'un montant de 46 512 € HT ainsi que les missions complémentaires d'un montant de 3500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la phase 2 et les missions complémentaires pour un montant HT de 50 012 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 10 juillet 2026

Et publication le 13 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260709-DEL08JUIL2026-DE